

Convocation
du
Conseil Communal

M

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le **26 Février 2009 à 20 heures 30**, à la Maison Communale.

<i>Ordre du jour</i>

SEANCE PUBLIQUE

- 1° Vote d'un troisième douzième provisoire à valoir sur le budget 2009.
- 2° Romerée logement de transit : Décision de choisir INASEP comme coordinateur de sécurité.
- 3° Convention de partenariat des maisons de l'Emploi - Approbation.
- 4° Recrutement employé contractuel D6 - Modification délibération constitution jury d'examen.
- 5° Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

La Secrétaire,

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

M-P. FAYS.

A. DRICOT.